

BRUXELLES, LE 31 juillet 1959.

Monsieur et cher Collègue,

Le Comité directeur de la "Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions" a l'honneur de vous inviter à participer à la treizième réunion de la Société qui se tiendra à la Faculté de Droit de Paris, Place du Panthéon, du 28 septembre au 4 octobre 1959.

Il vous prie de trouver en annexe le programme de la réunion qui est consacrée à l'étude comparative de l'histoire de la preuve, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

En raison du grand nombre de rapports promis (soixante-treize) il a été décidé de diviser les séances de travail en deux groupes :

a) les 29 et 30 septembre, cinq sections travailleront simultanément :

- Section A : Antiquité
- Section B : Moyen âge et Temps modernes
- Section C : Epoque contemporaine
- Section D : Extrême-Orient et Islam
- Section E : Civilisations archaïques

b) les 1, 2 et 3 octobre, au cours de séances plénières, seront présentés dix-sept rapports généraux, constituant la synthèse des rapports particuliers.

Chaque communication ou groupe de communications sera suivi de discussion.

Les rapports particuliers seront publiés dans les tomes XVI et XVII des Recueils de la Société Jean Bodin, les rapports généraux dans le tome XVIII.

Nous espérons que vous accepterez d'honorer notre réunion de votre présence. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir renvoyer le bulletin d'adhésion ci-joint au Secrétaire général, ~~avant le 1 août prochain.~~ *le plus tôt possible.*

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

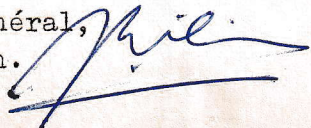
Pour le Comité directeur :

Le Secrétaire général,
John Gilissen.

Le Président,
Comte Jacques Pirenne.

Monsieur le Professeur

*Tayyip Gökbulgin,
Istanbul.*



P r o g r a m m e
de la
XIIIe REUNION de la SOCIETE JEAN BODIN

Paris, 28 septembre - 4 octobre 1959.

Siège du congrès : Faculté de Droit de Paris,
Place du Panthéon et rue Saint-Jacques.

Thème des recherches d'histoire comparative : LA PREUVE.

Lundi 28 septembre :

20 h.30 Réception des participants dans les salons de la Maison internationale
de la Cité Universitaire, Boulevard Jourdan, 96
(Métro : Cité universitaire).

Mardi 29 septembre :

Matin et après-midi : Travail par section (Sections A, B, C et D).

Mercredi 30 septembre :

Matin et après-midi : Travail par section (Sections A, B, C et E).

18 h.30 Réception au Centre d'accueil international universitaire,
173, Boulevard Saint-Germain.

Jeudi 1 octobre :

Matin et après-midi : Séances plénières.

12 h. Réception à l'Hôtel de Ville, par M. le Président du Conseil municipal
de la Ville de Paris.

20 h. Banquet de la Société Jean Bodin. (*"Maison des J." rue de Poitiers
12 Paris*)

Vendredi 2 octobre :

Matin et après-midi : Séances plénières.

18 h.30 Réception offerte par M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté
de Droit et des Sciences économiques de Paris, dans la Salle des
Fêtes de la faculté.

Samedi 3 octobre :

Matin et après-midi : Séances plénières.

17 h.45 Assemblée générale.

Dimanche 4 octobre :

Excursion à Reims. Visite des monuments. Réceptions.
Des renseignements plus détaillés seront communiqués ultérieurement.

SECTION A : ANTIQUITE.

Président : Comte Jacques Pirenne, membre de l'Académie royale de Belgique.

Mardi 29 septembre :

Matin :

- 9 h.30 Comte Jacques Pirenne :
"La preuve dans l'Egypte pharaonique, avant l'époque saïte".
- 10 h.20 M. Erwin Seidl, professeur à l'Université de Cologne :
"Der Beweis nach den demotischen Urkunden".
- 11 h.10 M. Jozef Klima, professeur à l'Université de Prague :
"La preuve dans le droit hittite".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Boaz Cohen, professeur au "Jewish Theological Seminary of America",
à New-York :
"La preuve en droit hébraïque".
- 15 h.15 M. Gerard Sautel, professeur à la Faculté de Droit de Nancy :
"La preuve dans le droit grec archaïque".
- 16 h. Mademoiselle Claire Préaux, professeur à l'Université de Bruxelles :
"Les moyens de preuve dans l'Egypte hellénistique".

Mercredi 30 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. Gerardo Broggini, professeur à la Faculté de Droit de Fribourg (Suisse):
"La preuve dans l'ancien droit romain".
- 10 h.20 M. Giovanni Pugliese, professeur à l'Université de Milan :
"La preuve dans le droit romain classique".
- 11 h.10 M. Wilfrid Roels, chargé de cours à l'Université de Bruxelles :
"La distinction entre la règle de droit et la preuve du fait chez les
jurisconsultes classiques romains".

Après-midi :

- 14 h.30 M. G.G. Archì, professeur à l'Université de Florence :
"La preuve dans le droit romain du Bas-Empire".
- 15 h.15 Révérend Père P.H. Jaeger, S.J., Séminaire missionnaires, Chantilly :
"La preuve dans les écrits rabbiniques et patristiques : l'épreuve re-
ligieuse et la preuve judiciaire".
- 16 h. M. Charles Fragistas, professeur à la Faculté de Droit de Thessalonique :
"Le témoignage dans les procès civils en droit post-justinien".

SECTION B : MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

Président : M. Pierre Petot, membre de l'Institut.

Mardi 29 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. François L. Ganshof, professeur à l'Université de Gand :
"La preuve dans les droits de la monarchie franque (début du VIe - fin du IXe siècle)".
- 10 h.20 M. Jean Gaudemet, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"Les ordalies au Haut Moyen Age ; doctrine, législation et pratique canonique".
- 11 h.10 M. Jean-Philippe Levy, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"Le problème de la preuve dans les droits savants du moyen âge".

Après-midi :

- 14 h.30 Madame Marguerite Boulet-Sautel, professeur à la Faculté de Droit de Nancy :
"La preuve dans le droit coutumier français du XIe au XVIe siècle".
- 15 h.15 Monsieur Germain Sicard, professeur agrégé à la Faculté de Droit d'Alger et Madame G. Sicard, docteur en droit :
"Le système des preuves dans le droit coutumier toulousain".
- 16 h. M. Robert Villers, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"La preuve dans l'ancien droit français du XVIe au XVIIIe siècle".
- 16 h.45 M. Rafael Gibert, professeur à l'Université de Grenade :
"La prueba en el antiguo derecho español".
- 17 h.30 M. Charles d'Eszlary, ancien professeur agrégé à l'Université de Teco :
"La preuve dans l'ancien ordre juridique de Hongrie".

Mercredi 30 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. Dragomir Stojčević, professeur à l'Université de Belgrade :
"La preuve dans le droit médiéval de la Serbie".
- 10 h.20 M. Jozef Matuszewski, professeur à l'Université de Poznan :
"L'histoire de la preuve en droit polonais du moyen âge et des temps modernes".
- 11 h.10 M. Gerhard Buchda, professeur à la Faculté de Droit de Iena :
"Das Beweissystem im Mittelalterlichen sächsischen Recht".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Adalbert Erler, professeur à la Faculté de Droit de Francfort sur Main :
"Der Beweis im fränkischen Recht des Spätmittelalters".
- 15 h.15 M. F. Joüon des Longrais, professeur à l'Ecole des Chartes, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, Sorbonne, Paris :
"La preuve en Angleterre, depuis 1066".
- 16 h. M. Raoul Van Caenegem, assistant à l'Université de Gand :
"La preuve dans l'ancien droit belge".
- 16 h.45 M. J.W. Bosch, ancien procureur de la Reine, Breda :
"La preuve dans l'ancien droit néerlandais".
- 17 h.30 M. Paul Foriers, avocat à la Cour d'Appel, chargé de cours à l'Université de Bruxelles :
"L'histoire de la conception de la preuve dans l'Ecole de Droit naturel".

SECTION C : EPOQUE CONTEMPORAINE.

Président : M. Jean Hémard, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Mardi 29 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. Jean Portemer, doyen de la Faculté de Droit de Dijon :
"La preuve dans le droit français de la période révolutionnaire jusqu'aux Codes napoléoniens".
- 10 h.20 M. Gabriel Lepointe, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"La preuve dans les codes napoléoniens".
- 11 h.10 M. Jean Foyer, professeur à la Faculté de Droit de Lille :
"L'évolution du droit de la preuve en droit civil et en droit pénal en France depuis les codifications napoléoniennes".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Marcel Storme, avocat à la Cour d'appel, assistant à l'Université de Gand :
"L'influence des codifications napoléoniennes hors de France, dans le domaine de la preuve".
- 15 h.15 M. Charles Fragistas, professeur à la Faculté de Droit de Thessalonique :
"La preuve en droit grec aux XIXe et XXe siècles".
- 16 h. M. Dragomir Stojčević, professeur à l'Université de Belgrade :
"La preuve dans le droit yougoslave".
- 16 h.45 M. J.D. Korevaar, collaborateur du "Documentatiebureau voor Oost-Europees Recht" à Leyde :
"La preuve en droit soviétique".

Mercredi 30 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. Michel Reulos, magistrat à la Chancellerie, Paris :
"Le droit de la preuve et les techniques modernes d'établissement, de reproduction et de diffusion des documents".
- 10 h.20 M. Georges Langrod, secrétaire général de l'Académie internationale des Sciences politiques et d'Histoire constitutionnelle, Paris :
"La preuve dans la procédure administrative non contentieuse".
- 11 h.10 M. Henri Buch, conseiller d'Etat, Bruxelles :
"La preuve en droit administratif belge".

Après-midi :

- 14 h.30 X
"La preuve en droit anglais aux XIXe et XXe siècles".
- 15 h.15 M. Noboru Koyama, professeur à l'Université de Hokkaido :
"La preuve en droit civil japonais" (lecture).
- 16 h. M. Shigemitsu Dando, professeur à l'Université de Tokio :
"La preuve en droit pénal japonais".
- 16 h.45 M. P. Van Warmelo, professeur à l'Université de Pretoria :
"La preuve dans le droit de l'Union Sud-Africaine" (lecture).
- 17 h.30 M. L. Baudouin, professeur à l'Université Mac Gill, Montréal :
"La preuve en droit canadien" (lecture).

SECTION D : EXTREME-ORIENT ET ISLAM.

Président : M. Robert Lingat, professeur à l'Ecole des Langues orientales, Paris.

Mardi 29 septembre :

Matin :

- 9 h.30 M. Robert Lingat :
"L'histoire de la preuve en droit siamois".
- 10 h.20 Melle Yvonne Bongert, professeur à la Faculté de Droit de Lille :
"L'histoire de la preuve en Indochine".
- 11 h.10 M. Jan Prins, professeur à l'Université d'Utrecht :
"L'histoire de la preuve en droit indonésien".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Jules Roussier, professeur à la Faculté de Droit d'Alger :
"La preuve du mariage en droit musulman".
- 15 h.15 M. Mario Grignaschi, professeur à l'Université de Trieste :
"Les moyens de preuve admis par les "Kamnnâme" turcs dans les procès portant sur la possession de la terre et des serfs".
- 16 h. M. Ryôsuke Ishii, professeur à l'Université de Tokio :
"Der Beweis im alt Japänischen Recht".
- 16 h.45 M. André Gonthier, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles :
"L'histoire de la preuve en droit japonais".
- 17 h.30 M. Alan Gledhill, professeur à la "School of Oriental and African Studies", de Londres :
"The history of the law relating to proof in Burma and modern India".

SECTION E : CIVILISATIONS ARCHAIQUES.

Président : M. Henri Levy-Bruhl, professeur émérite à la Faculté de Droit de Paris.

Mercredi 30 septembre :

Matin :

- 9 h.30 Madame A. Dorsinfang-Smets, professeur à l'Université de Bruxelles :
"Le problème de la preuve chez les peuples peu évolués, plus spécialement en Afrique".
- 10 h.20 M. Jean Poirier, Faculté des Lettres, Lyon :
"La preuve judiciaire dans les coutumes juridiques d'Afrique noire".
- 11 h.10 M. Antony Allott, professeur à la School of Oriental and African Studies, Londres :
"Evidence in African customary law".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Jacques Binet, chargé de mission de l'Office de recherches scientifiques Outre-Mer, Paris :
"La preuve au Cameroun".
- 15 h.15 M. Jacques Vanderlinden, assistant à l'Université de Bruxelles :
"La réception des moyens coutumiers de preuves devant les juridictions indigènes du Congo belge".

SEANCES PLENIERES : RAPPORTS GENERAUX.

Jeudi 1 octobre :

Matin :

- 9 h.30 Rapport de M. John Gilissen, secrétaire général de la Société Jean Bodin, sur l'activité de la Société au cours de l'année 1958-1959.
- 10 h. M. Henri Levy-Bruhl, professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris : "La preuve dans les civilisations primitives".
- 10 h.50 Comte Jacques Pirenne, membre de l'Académie royale de Belgique : "La preuve dans la civilisation égyptienne".
- 12 h. Réception à l'Hôtel de ville.

Après-midi :

- 14 h.30 M. Georges Boyer, doyen honoraire, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse : "La preuve dans les civilisations mésopotamiennes".
- 15 h.30 Mademoiselle Claire Préaux, professeur à l'Université de Bruxelles : "La preuve dans la civilisation grecque".
- 16 h.30 M. Robert Feenstra, professeur à l'Université de Leyde : "La preuve dans la civilisation romaine".
- 17 h.30 Discussion générale.

Soir :

- 20 h. Banquet de la Société Jean Bodin.

Vendredi 2 octobre :

Matin :

- 9 h.30 M. Etienne Balasz, maître de recherches au Centre National de la Recherche scientifique, Paris : "La preuve dans la civilisation chinoise".
- 10 h.15 M. Ludo Rocher, assistant à l'Université de Bruxelles : "La preuve dans la civilisation hindoue".
- 11 h. La preuve dans la civilisation islamique
 - jusqu'au XIII^e siècle, par M. Robert Brunschvig, professeur à la Sorbonne, Paris
 - depuis le XIII^e siècle, par M. Armand Abel, professeur à l'Université de Bruxelles.

Après-midi :

- 14 h.30 M. Franz Dölger, professeur à l'Université de Munich : "Der gerichtliche Beweis in Byzanz".
- 15 h.30 M. Raoul Van Caenegem, assistant à l'Université de Gand : "La preuve en Europe occidentale avant le X^e siècle".
- 16 h.30 M. John Gilissen, professeur à l'Université de Bruxelles : "La preuve en Europe du X^e au XVIII^e siècle".
- 17 h.30 Discussion générale.
- 18 h.30 Réception offerte par M. le Doyen et MM. les professeurs de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, dans la Salle des fêtes de la Faculté.

SEANCES PLENIERES : RAPPORTS GENERAUX (suite)

Samedi 3 octobre :

Matin :

- X 9 h.30 M. Jean Hémard, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"La preuve en Europe occidentale continentale aux XIXe et XXe siècles".
- X 10 h.20 X ... R. N. Godderson
"The history of evidence in modern anglo-american law".
- X 11 h.10 MM. Jan Gwiazdomorski et Marian Lieslak, professeurs à la Faculté de
Droit de Cracovie :
"La preuve dans la civilisation contemporaine socialiste".

Après-midi :

- 14 h.30 M. Chaim Perelman, professeur à l'Université de Bruxelles :
"La spécificité de la preuve juridique".
- 15 h.30 M. Jean Philippe Levy, professeur à la Faculté de Droit de Paris :
"Conclusion générale sur l'évolution historique de la preuve".
- 16 h.30 Discussion générale.
- 17 h.30 Assemblée générale de la Société Jean Bodin :
Thème, date et lieu de la réunion de 1960.

Section	A Antiquité	B Moyen Age et Temps modernes	C Epoque contemporaine	D Extrême-Orient et Islam	E Civilisations archaïques
<u>Mardi 29 septembre 1959 :</u>					
9 h.30	PIRENNE : Egypte	GANSHOF : Monarchie franque	PORTEMER : Révolution française	LINGAT : Siam	
10 h.20	SEIDL : Actes démonstratifs	GAUDEMET : Ordalies	LEPOINTE : Codes napoléoniens	BONGERT : Indochine	
11 h.10	KLIMA : Hittites	LEVY : Droits savants	FOYER : France après C. nap.	PRINS : Indonésie	
14 h.30	COHEN : Hébraïque	BOULET : France M.A.	STORME : Influence C. napoléoniens	ROUSSIER : Islam	
15 h.15	SAUTEL : Grèce	SICARD : Toulouse	FRAGISTAS : Grèce	GRIGNASCHI : Turc	
16 h.	PREAUX : Egypte hellénistique	VILLERS : France T.M.	STOJČEVIĆ : Yougoslavie	ISHII : Japon	
16 h.45	--	GIBERT : Espagne	KOREVAAR : Droit soviétique	GONTHIER : Japon	
17 h.30	--	ESZLARY : Hongrie	--	GLEDHILL : Indes et Birmanie	
<u>Mercredi 30 septembre 1959 :</u>					
9 h.30	BROGGINI : Ancien droit romain	STOJČEVIĆ : Serbie M.A.	REULOS : Techniques modernes		DORSINFANG : Afrique
10 h.20	PUGLIESE : Droit romain classique	MATUSZEWSKI : Pologne	LANGROD : Procédure administrative		POIRIER : Afrique
11 h.10	ROELS : Preuve du fait	BUCHDA : Saxe	BUCH : Conseil d'Etat belge		ALLOTT : Afrique
14 h.30	ARCHI : Bas-Empire	ERLER : Franconie	X : Angleterre		BINET : Cameroun
15 h.15	JAEGER : Ecrits patristiques	JOÜON : Angleterre	KOYAMA : Japon (droit civil)		VANDERLINDEN : Congo Belge
16 h.	FRAGISTAS : Droit post-justinien	VAN CAENESEM : Belgique	DANDO : Japon (droit pénal)		--
16 h.45	--	BOSCH : Pays-Bas	VAN WARMELO : Afrique du Sud		--
17 h.30	--	FORIERS : Droit naturel	BAUDOUIN : Canada		--